

Biologistes



© 2016 Les Echos Publishing

L'UNCAM et les quatre syndicats représentatifs des biologistes libéraux, le Syndicat des biologistes (SDB), le Syndicat national des médecins biologistes (SNMB), le Syndicat des laboratoires de biologie clinique (SLBC) et le Syndicat des jeunes biologistes médicaux (SJBm) viennent de signer l'avenant qui prolonge le protocole d'accord pour 3 années supplémentaires.

Il y a quelques semaines, les syndicats de biologistes médicaux et l'Assurance maladie s'étaient engagés à prolonger l'accord de maîtrise des dépenses pour les trois prochaines années, soit de 2017 à 2019. C'est chose faite puisqu'ils viennent de signer l'accord de prolongation.

Dans cet accord, il est prévu de baisser de 36 millions d'euros des dépenses remboursées d'ici à la fin de l'année 2016. Pour y parvenir, une baisse temporaire et encadrée de la lettre clé B de deux centimes est prévue du 15 novembre au 31 décembre 2016. En contrepartie, le protocole prévoit les mêmes conditions de croissance et de maîtrise médicalisée. Il reconnaît un crédit de 60 millions d'euros pour les biologistes portant sur la période du protocole précédent qui sera utilisé au cours des trois prochaines années, met en place un mécanisme d'introduction de nouveaux actes à la nomenclature, renforce le copilotage de l'accord et planifie des actions de dépistage et de prévention à court terme par un financement dédié. Il permet également le déblocage de l'avenant sur la télétransmission aboutissant à une

modernisation des échanges électroniques.

Avec cet avenant, la profession veut maintenir une visibilité économique à moyen terme tout en évitant des baisses de tarif drastiques imposées unilatéralement et en assurant l'accès de tous les patients à une biologie médicale de qualité.

© 2016 Les Echos Publishing